

Acquisition d'une propriété 1 chemin des Montboucons à M. Jean-Pierre BOUCON et Mme Josiane MARTINET

M. LE MAIRE, Rapporteur : En vue de l'aménagement du Parc Scientifique et Industriel, la Ville de Besançon constitue une réserve foncière.

M. Jean-Pierre BOUCON et Mme Josiane MARTINET ont donné leur accord pour céder à la Ville leur propriété sise 1, chemin des Montboucons, cadastrée section HL n° 7, pour une superficie de 612 m², moyennant le prix de 650 000 F, correspondant à l'estimation du service des Domaines. Un accord a été trouvé sur ce prix.

La dépense de 650 000 F, plus les frais d'acte, seront imputés au chapitre 908.0/212.91004.30100 abondé par un transfert de 700 000 F provenant du chapitre 908.0.210.91004.30100 - Terrains, Parc Scientifique des Montboucons.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'acquisition de l'immeuble de M. BOUCON et Mme MARTINET aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.